
Séance du 27 janvier 2011

N°2011.01.A.4.1.

OBJET : AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE

Le vingt-sept janvier deux mille onze, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : Mme DUBOIS-SCHATTEMAN - M. MELIN - M. HOULARD
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - Mme TRECUL - Mme DUBOEL - M. GANGNEUX
- Commune de Montbazou : M. REVÊCHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branchs : M. BOURINEAU - M. COATRIEUX
- Commune de Sorigny : M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : M. ESNAULT

Pouvoirs : M. AGEORGES à M. BOURINEAU - M. LEROY à M. LANDRE

Secrétaire de séance : M. Patrick MICHAUD

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses répertoriées ci-dessous, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2010 en section d'investissement, déduction faite du remboursement en capital des emprunts soit : $8\ 186\ 918 / 4 = 2\ 046\ 729,50\ €$
- **De préciser** que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2011, lors de son adoption, aux chapitres et articles précisés ci-après :

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire BP 2011
filtre à eau "la passerelle" pôle petite enfance Veigné	562,32 €	2135-64 PEVEI
aménagements extérieurs piscine - lot n° 4 avenant n°1	1 944,70 €	2315-413 PISC3
aménagement intérieur "maison de l'éveil" pôle petite enfance Monts solde	831,40 €	21735-64 PEMTS
portail "les petits malins" pôle petite enfance Veigné	2 203,64 €	21735-64 PEVEI

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques Durand

Jacques DURAND

Transmis au contrôle de légalité
de la Préfecture d'Indre et Loire
le :

7 FEV. 2011